

# QUELLES SONT MES RESPONSABILITÉS ET CELLES DE MES PROCHES ?

## A L'HÔPITAL

- J'adopte dans mes actes et dans mes paroles un comportement respectueux vis-à-vis de tous, exempt de violence physique, psychologique ou verbale.
- Je respecte le matériel de l'hôpital.
- Je respecte les consignes.
- Je ne prends aucune photo ni vidéo de personnes à leur insu.

## LORS DE MES SOINS

- Je fournis les informations exactes sur mon traitement et ma santé
- Je pose mes questions.
- Je participe à la recherche de solutions pour l'amélioration de ma santé.
- Je suis les consignes proposées pour ma sécurité.

## CONTACTER LE SERVICE DE MÉDIATION HOSPITALIÈRE

✉ mediation.hospitaliere@ghdc.be

☎ 071/10.43.16

071/10.52.13

✉ Service médiation hospitalière - GHdC  
Grand Rue 3  
6000 Charleroi

[www.ghdc.be](http://www.ghdc.be)



Ce document a été co-construit avec un patient partenaire.



# DROITS ET RESPONSABILITÉS DU PATIENT



**OUVRONS LE DIALOGUE SUR NOS RESPONSABILITÉS RÉCIPROQUES.**

# MES DROITS\* EN TANT QUE PATIENT

## JE BÉNÉFICIE DE SOINS DE QUALITÉ.

- > Répondant à mes besoins.
- > Respectant les principes d'autonomie, de dignité humaine et d'équité.
- > De nature à soulager les douleurs physiques et/ou psychiques.

## J'AI LE LIBRE CHOIX DE MON PRESTATAIRE DE SOINS

SAUF :

- > Urgence
- > Médecin du travail (= désigné par l'employeur)

## JE DISPOSE DE TOUTES LES INFORMATIONS UTILES

- > Sur le diagnostic.
- > Sur l'évolution probable de ma maladie.
- > Je peux refuser d'être informé(e) à moins d'un risque conséquent pour ma santé ou celle d'autrui.

## APRÈS AVOIR ÉTÉ INFORMÉ, JE CONSENS OU NON À TOUTE INTERVENTION DU PRATICIEN PROFESSIONNEL

- > Des avantages ou des risques qu'il présente.
- > Des options possibles au traitement proposé.
- > Des conséquences financières du traitement.

J'ai aussi le droit de retirer mon consentement à tout moment.

## MON DOSSIER EST TENU À JOUR ET CONSERVÉ EN LIEU SÛR.

- > Je peux le consulter et en obtenir copie.

## MA VIE PRIVÉE EST PROTÉGÉE ET MON INTIMITÉ EST RESPECTÉE.

## SI JE LE SOUHAITE, JE CONTACTE LE SERVICE MÉDIATION

Le médiateur est tenu au secret professionnel. Il est neutre et son intervention est gratuite. Le médiateur traite ma plainte et formule des recommandations pour éviter que la difficulté que j'ai rencontrée ne se représente.

## JE PEUX CHOISIR D'IMPLIQUER UN PROCHE DANS MES SOINS

Une personne de confiance = une personne pouvant m'accompagner dans mes démarches visant à : m'informer sur mon état de santé, à consulter ou obtenir une copie de mon dossier ou à m'adresser au médiateur hospitalier.

Un mandataire = une personne que je choisis pour exercer mes droits si je ne suis plus en mesure de le faire.

\* Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient.

